

Le classement du challenge « Tables de fête » de Décor&Sens

Décor&Sens a organisé en novembre 2026 un challenge de quatre semaines sur les arts de la table entre ses huit vendeurs et vendeuses. Pour ne pas défavoriser les temps partiels, le classement se fait sur le taux d'atteinte de l'objectif individuel, et non sur le chiffre d'affaires brut (document 1). Les trois premiers reçoivent un bon d'achat ; tous ceux qui atteignent leur objectif reçoivent un bon de 20 € (document 2). M. Benali vous demande, en tant qu'assistant(e) manager, d'établir le classement et le coût des récompenses.

Document 1 : résultats du challenge (chiffre d'affaires HT arts de la table, quatre semaines)

Vendeur	Heures hebdomadaires	Objectif individuel	Réalisé
Sonia	35 h	12 500 €	13 100 €
Mehdi	35 h	11 800 €	11 446 €
Lucie	35 h	10 900 €	11 990 €

Vendeur	Heures hebdomadaires	Objectif individuel	Réalisé
Chloé	24 h	7 400 €	8 510 €
Camille	35 h	11 600 €	12 064 €
Samir	35 h	11 200 €	10 640 €
Yasmine	24 h	7 600 €	8 056 €
Théo	24 h	7 300 €	7 227 €
Total		80 300 €	83 033 €

Document 2 : règlement des récompenses

Récompense	Montant
Bon d'achat du 1er au taux d'atteinte	120 €
Bon d'achat du 2e	80 €
Bon d'achat du 3e	50 €
Bon d'achat pour chaque vendeur ayant atteint 100 % de son objectif (cumulable avec le podium)	20 €
Charges patronales	42 % (bons soumis à cotisations)

Annexe 1 (arrondir les pourcentages à une décimale, les montants à deux décimales)

Question	Réponse
Taux d'atteinte de Chloé (%)	_____
Taux d'atteinte de Sonia (%)	_____
Rang de Sonia au classement par taux d'atteinte	_____
Rang de Sonia si le classement se faisait sur le chiffre d'affaires	_____
Nombre de vendeurs ayant atteint leur objectif	_____
Montant total des bons d'achat (€)	_____
Coût employeur des bons d'achat, soumis à cotisations (€)	_____
Taux d'atteinte global du rayon (%)	_____

Questions d'analyse

Classer sur le taux d'atteinte plutôt que sur le chiffre d'affaires permet de :

- ☐ Favoriser les vendeurs à temps plein
- ☐ Donner à chacun une chance égale de gagner, quel que soit son temps de travail ou la taille de sa clientèle, à condition que les objectifs individuels soient justes

☐ Simplifier le calcul

Chloé reçoit 140 € de bons d'achat. Pour le bulletin de paie, ce montant :

☐ Est exonéré de cotisations car inférieur à 200,25 €

☐ N'apparaît pas sur le bulletin

☐ Est un complément de rémunération lié à la performance : il est soumis à cotisations et figure sur le bulletin de paie